Nos 2 et 3 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Dimanche 2 et Lundi 3 Janvier 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 19, près de théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Varin, 35. (Téléphone 154)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

## LA JOURNÉE

— A Graulhet, les charretiers ont décidé de ne plus faire de transport pour les usines en grève.

—S—

— A Douai, un employé de la gare a blessé accidentellement un de ses collègues.

## Familles nombreuses et nécessiteuses

Nous avons, dans notre dernier article, attiré l'attention sur la situation des veuves et des orphelins dans l'organisation des retraites mutualistes, des retraites accordées aux fonctionnaires et même de celles constituées par notre caisse nationale des retraites ; nous voulons aujourd'hui envisager la question d'une façon plus large et examiner, d'une façon générale, la condition des familles nombreuses dans notre beau pays de France.

Il est facile de faire de magnifiques discours pour condamner la limitation volontaire de la procréation, d'indiquer, dans un langage enflammé, que le devoir de tout Français est, avant tout, de songer à donner des défenseurs à la patrie de développer, en périodes régulières, les malheurs dont nous menace, dans un avenir plus ou moins proche, la faiblesse de notre natalité ; il vaudrait mieux, selon nous, rechercher immédiatement les moyens propres à faciliter la tâche de ceux qui ont encore le courage d'avoir beaucoup d'enfants.

Pour les familles riches, il suffit de souhaiter qu'elles n'hésitent pas à remplir ce qui est pour elles un devoir social, puisque rien ne les empêche de subvenir aux besoins de leurs enfants ; pour les familles de situation moyenne, désireuses de conserver au moins à leur progéniture la condition qu'elles n'ont acquise, le plupart du temps, que par un labeur acharné, il faut prévoir qu'elles continueront, le plus souvent, à pratiquer la doctrine de Malthus, non parce qu'elles aient fait une profonde étude des doctrines économiques, car la plupart, elles seront malhuseiennes sans le savoir, mais uniquement parce que la pratique de la vie leur montrera combien sont lourdes les charges qui découlent de la présence des enfants.

Restent les familles où l'on trouve encore souvent un nombre assez grand d'enfants ; nous n'essayerons pas de donner ici, par une analyse plus ou moins serrée, les raisons de ce phénomène, nous nous contentons de le constater et, en même temps, de faire remarquer que la survenance d'un trop grand nombre d'enfants, dans ces groupements est une véritable crise de gêne, souvent même d'irrémédiable misère !

La législation de l'Assistance a atteint chez nous un développement qu'elle est loin d'avoir en aucun autre pays ; des lois successives ont créé, en France, de grands services d'assistance obligatoire, en constituant, sur tous les points du territoire, des organisations destinées à remédier aux principaux risques d'invalidité, mais aucune d'elles ne s'est occupée de la situation faite aux familles nécessiteuses trop chargées d'enfants.

Cette cause de paupérisme est bien ancienne, c'est un mal connu de longue date et cependant l'assistance facultative est demeurée impuissante, aussi paraît-il indispensable d'y substituer l'assistance obligatoire. Il y a là une question autrement urgente à solutionner que celle du libre choix du médecin, aussi, sommes-nous convaincus que c'est avec raison que nous le signalons tout particulièrement à notre Conseil général, qui n'a pas hésité, d'un cœur léger, à surcharger de 500.000 francs par an nos dépenses d'assistance, alors qu'il ne s'agissait pour les malades que de satisfactions morales !

Deux tentatives ont été faites, l'une dans le département de la Marne, l'autre dans celui de Seine-et-Oise, pour porter un remède effectif à une situation devenue intolérable. Dans le département de la Marne, on a eu l'idée d'utiliser à cet effet l'un des crédits relatifs au service des Enfants assistés, celui des secours temporaires destinés à prévenir l'abandon des enfants qu'on sait sur le point d'être remis à l'Assistance publique. C'était une solution bâtarde, l'assistance nouvelle était en quelque sorte inavouée ; des allocations étaient accordées à des enfants pauvres, sous prétexte d'abandon imminent, alors qu'il n'en avait jamais été question ; les secours étaient individuels et non collectifs, en résumé, la réforme se présentait dans des conditions d'inorganisation qui devait amener son échec.

En Seine-et-Oise, en revanche, il a été institué, dans les limites du territoire du département, un véritable service d'assistance aux familles nombreuses. Abandonnant la subvention de l'Etat, le département a pu substituer l'assistance à la famille à celle à l'enfant. Le bénéficiaire n'a plus été tel ou tel enfant arbitrairement choisi, mais la famille entière, dont les charges ont été envisagées dans leur ensemble. Les subsides accordés aux familles nécessiteuses ont été de 20, 25 et 30 francs par mois, suivant le nombre d'enfants de moins de treize ans. La dépense a rapidement atteint une centaine de mille francs ; elle a été couverte par les communes et par le département, ce dernier assurant aux communes chargées de distribuer les secours, des allocations variant de 80 à 30 pour cent, selon la population des agglomérations, leur taux étant d'autant plus élevé que la commune a une population plus faible, elle demeure fixée à 30 %, pour toutes les communes à partir de 5.000 habitants.

Le Parlement, au cours de ces dernières années, a manifesté plusieurs fois sa volonté de faire aboutir la réforme ; c'est ainsi que, notamment, le 28 novembre 1908, la Chambre des députés a voté le projet de résolution suivant : « La Chambre, résolue à organiser, dans le plus bref délai possible, l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses par la contribution des communes, des départements et de l'Etat, prend acte de la promesse faite par le gouvernement de déposer, en même temps que le budget de 1910, un projet de loi organisant l'assistance aux familles nombreuses et nécessiteuses ». Le gouvernement de M. Clémenceau a négligé de tenir sa promesse, la prochaine législature saura exiger la mise à l'étude et nous voulons l'espérer, la mise en application d'une réforme indispensable. Le Conseil général du Nord s'honorerait en votant à sa prochaine session, une amorce locale de la législation future.

*Louis DUTROY.*

## LE LIBRE CHOIX

**L'alliance cléricale-socialiste. — Les pirouettes du « Réveil du Nord »**

M. Edouard Delesalle et mes amis (?) socialistes ont réussi leur coup au Conseil général du Nord : ils ont livré l'Assistance médicale gratuite aux médecins de la Faculté catholique ; ils ont jeté les finances départementales, pour le seul profit de la « Calho », dans une aventure dont on constatera le résultat avant qu'il soit bien longtemps.

Dans deux ou trois ans, lorsque les dépenses de l'A. M. G., aujourd'hui de 800.000 francs, s'élèveront au double, il faudra payer. Et l'on voit que 65 % de la charge incombent aux communes.

Lorsque les contribuables verront leurs impôts augmenter, ils pourront témoigner leur reconnaissance à nos conseillers généraux socialistes.

Le *Réveil du Nord* a bien conscience de la mauvaise besogne que son directeur a accomplie, pour complaire aux cléricaux.

Il se sent impuissant à la justifier. Et il a recours à l'artifice habituel des gens qui se sont mis dans un cas fâcheux : il cherche des diversions.

Il nous parle des élections municipales de Lille ! ! Nous nous sommes suffisamment expliqué à leur sujet pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

Cependant, nous sommes prêts à reprendre le débat si le *Réveil* le réclame. Mais chaque chose à son heure ! En ce moment, nous parlons du libre choix des médecine ; nous commîes en 1910 et non plus en 1908. Et nous ne laisserons pas le *Réveil* filer par le tangente.

***

Tel est l'embarras du journal socialiste qu'il nous oppose, imprimé sur trois colonnes (socialistes, républicains-conservateurs), le tableau des noms des 38 conseillers généraux qui votèrent à l'unanimité, l'ensemble de la proposition Delesalle.

C'est vraiment se moquer du public, et le prendre pour plus naïf qu'il n'est.

Est-ce que tout le monde ne voit pas que le vote final n'avait plus que la valeur d'une formalité d'enregistrement ?

Le vote important, celui où l'on a'est compté, celui qui a décidé de la victoire de la Faculté catholique, c'est le vote sur la priorité de la proposition Sandrart, stipulant le maintien du *statu quo*, et repoussant, par conséquent, le libre choix.

Le résultat fut : 26 voix *pour* et 29 *contre*.

Eh ! bien, que le *Réveil*, s'il l'ose, au lieu du tableau sans signification qu'il a publié avant-hier, donne donc, sur deux colonnes, les noms des conseillers qui ont voté *pour*, et les noms de ceux qui ont voté *contre*.

Et on verra, d'un côté, un bloc de 26 républicains, radicaux et radicaux socialistes ; et de l'autre, tous les conseillers généraux cléricaux associés aux 6 unifiés (M. Ghesquière était absent), et à leur chef, socialiste indépendant, M. Edouard Delesalle.

Parions que le *Réveil* se dérobera !

*GEORGES ROBERT.*

## Une fabrique de fausse monnaie

La police de Pérouse (Italie), sur une dénonciation anonyme, a découvert, à Bazzano-Inferiore, une fabrique de fausse monnaie. Six hommes ont été arrêtés.

On a trouvé plus de 135.000 lires de fausse monnaie.

**Voulez-vous bien vous porter ? Lisez les renseignements médicaux que publie l'ALMANACH DU PROGRES DU NORD pour 1910.**

## L'Apprentissage

Nous lisons dans l'*Action* :

Je crois que, décidément, la grave question de l'apprentissage commence à préoccuper les esprits. On admet, enfin, qu'un apprenti doit apprendre quelque chose, et n'être pas seulement, au regard du patron, un petit domestique à bon marché. On déplore que sur les 600.000 jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie, plus de 500.000 n'aient jamais reçu la moindre instruction technique. Et c'est à qui touchera du doigt le mal et proposera des remèdes. Mais obtiendra-t-on, pour appliquer ceux-ci, que se soit produite une catastrophe économique ? Car c'est à une véritable catastrophe que nous courons, si nous persistons à ne rien enseigner à ceux qui, demain, devront soutenir l'universel renom de l'ouvrier français.

Ce qui me suggère cette pensée, c'est la proposition de loi que vient de déposer M. Dron, député du Nord. Venant après le remarquable projet Dubief, dont elle est une interprétation transactionnelle, elle marque à coup sûr de retenir l'attention. Elle a pour objet d'organiser des cours gratuits de perfectionnement professionnel, et d'obliger les employeurs à en surveiller la fréquentation par leurs apprentis. Obliger, disons-nous. Il est bien certain, en effet, que commerçants et industriels se déroberont le plus souvent à un devoir de cette sorte, s'il est facultatif. Leur intérêt immédiat primera toujours l'intérêts d'avenir d'un apprenti.

L'obligation, du reste, existe dans la loi allemande, autrichienne, danoise, norvégienne. En Suisse, la contrainte légale pèse à la fois sur le patron et sur l'employé. Dans le Valais, notamment, une loi de 1903 organise des examens de fin d'apprentissage, sous la responsabilité directe de l'employeur. A coup sûr, nous n'exigeons pas une sévérité telle en France. Mais il importe, néanmoins, que l'apprenti soit stimulé par celui-là même qui, jusqu'à présent, n'est logiquement à pertinence et lui l'ignorance professionnelle. C'est le but de MM. Dubief et Dron, le but aussi de M. Michel, auteur d'une proposition similaire. On n'organisera rien de sérieux en dehors de cette obligatoire collaboration patronale. Le Conseil supérieur du travail et celui de l'enseignement technique en sont également convaincus.

L'un des premiers actes des nationalistes, lorsqu'ils s'emparèrent du Conseil municipal de Paris, fut de réduire, voire de supprimer totalement les crédits affectés à l'enseignement professionnel. Ceci doit nous servir d'indication. Le développement de l'apprentissage apparaît dangereux au patronat réactionnaire. Raison de plus pour que nous nous bâtions de l'organiser — en ayant soin de lui en imposer le respect.

LE MASQUE ROUGE.

## 1909-1910

L'année 1909 restera marquée, pour les républicains, par deux événements politiques dont on ne saurait nier l'immense portée : Le vote du l'impôt sur le revenu à la Chambre, l'examen des retraites ouvrières par le Sénat.

Ces deux grandes réformes ne nous tont certes pas oublier des progrès d'un moindre retentissement, tels que le vote définitif de la retraite des cheminots et la loi nouvelle sur la justice militaire ; la démocratie gardera le souvenir du grand effort accompli l'année dernière par un Parlement soucieux de tenir ses promesses envers les travailleurs.

Lorsque la période héroïque des grandes luttes pour la République fut accomplie, lorsque le régime démocratique consolidé par nos victoires fut définitivement en mesure de résister à toutes les attaques de ses ennemis traditionnels, les républicains se sont mis à la besogne pour l'accomplissement des réformes sociales.

Avec une logique qui devait jeter le désarroi dans l'opposition réactionnaire, nous avons songé à établir la justice fiscale, sans laquelle les progrès d'ordre social eussent été indéfiniment ajournés. Il faut de l'argent pour la grande œuvre de solidarité humaine ; la République a résolu de le prendre où il est, en faisant cesser les privilèges des riches devant l'impôt, en établissant enfin sur des bases précises l'équité des contributions de tous aux charges publiques.

L'année même où les députés de la majorité, déjouant toutes les ambûches, surmontant tous les obstacles, votèrent l'impôt sur le revenu, est aussi celle où les sénateurs de gauche entraînèrent l'hésitante majorité sénatoriale favorable jusqu'ici aux grandes innovations sociales et décidèrent enfin ce courant démocratique où nous voyons le gage certain du succès de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Le champ est largement ouvert aux plus nobles initiatives, et nous remarquons avec joie que nos accords avec l'étranger, en nous donnant une assurance contre les conflits guerriers, favorisent les travaux des législateurs dévoués à la cause du peuple laborieux. Aucun nuage n'est plus à l'horizon, les républicains, en dépit des prophéties pessimistes de la réaction, ont démontré d'une manière éclatante cette vérité : La République, c'est la paix !

L'année qui vient, avec un renouvellement des élus du suffrage universel que nous devons prévoir favorable à notre idéal, doit être le commencement des réalisations effectives. Si nous nous gardons des fautes qui pourraient aventurer l'avenir, rien ne s'oppose à l'accomplissement du magnifique programme élaboré dans nos congrès. Les conceptions que l'on croyait autrefois chimériques, doivent être demain des réalités.

Dans l'un de ses éloquents discours, le président du Conseil rappelait aux membres de la majorité qu'ils vont entendre bientôt sonner l'heure d'une importante échéance. Il parlait avec sagesse : si l'on tait débiaiser le terrain en culbutant la dernière armée cléricale, la route sera libre vers le progrès. Le Parlement, qui a pris date avec la démocratie, palère bientôt ce qu'il lui doit par le vote de lois sociales féconds en résultats bienfaisants.

## Les balles «Dum-Dum»

On télégraphie d'Allahabad (Indes anglaises) au « Daily Mail », à Londres :

D'après le « Pioneer », toutes les munitions qui arrivant d'Europe pour être débarquées dans le Golfe Persique se composent de balles « Dum-Dum », c'est-à-dire dont l'enveloppe est taillée et s'élargit quand la balle pénètre dans le corps.

Ces balles sont introduites en grande quantité en Afghanistan.

Ce sera éventuellement un sérieux danger pour les troupes britanniques.

Il est déjà assez regrettable que dix mille balles à répétition soient entrés en Afghanistan et que les tribus de la frontière possèdent de tels armes.

Les balles « Dum-Dum » sont achetées notamment par les Afridis avec lesquels les troupes britanniques sont fréquemment en guerre.

## BAVARDAGE

1910 ! Cela fait toujours un drôle d'effet d'être obligé de changer le millésime, surtout quand il y a longtemps que le fait se renouvelle. On pense volontiers à ces temps passés où 1910 vous paraissait un terme si éloigné que jamais on n'eût imaginé qu'on l'aurait un jour. Me voyez-vous, à vingt ans (1889), songeant à 1910 ! Pour un peu, j'aurais cru que le monde serait tellement changé que, même si j'y étais, je n'y reconnaîtrais plus rien.

Au fond, ça se ressemble toujours. Chaque année qui vient sert à réparer les bêtises qu'on a commises l'année précédente : bien heureux quand on n'en fait pas de nouvelles qui chargent d'un débit trop lourd celle qui viendra. Quand la balance marque un bénéfice, si petit soit-il, c'est la pierre blanche. Mais il convient d'établir une distinction profonde entre le processus de l'individu et celui de l'humanité.

L'homme — personnellement — progresse peu, et il disparaît si vite ! Mais, au contraire, l'humanité, la société prise en bloc, marche toujours et quand même vers le progrès.

Laissez pleurailler les pessimistes : la vérité, c'est que le bloc humain s'achemine... lentement et malgré tous les à-coups — vers un état meilleur, matériel, intellectuel et moral. Rien n'est à regretter du passé : tout est à espérer de l'avenir, le présent nous en donne des gages certains. Chaque année accomplit son petit travail industriel, civilisateur, social. Dites-vous bien que tout ce qui vous effraie un peu aujourd'hui, est le produit naturel de l'expérience et de l'effort des années disparues et que les 365 jours qui commencent aujourd'hui apporteront encore du nouveau, c'est-à-dire les germes pour le futur.

Et ne soyez pas ronchonneurs. Regardez passer les faits en vous disant qu'ils sont des précurseurs.

Et surtout ne vous bilez pas pour ce qui n'en vaut pas la peine. C'est ça, la vraie sagesse.

JULES LEMINA.

## ECHOS

**Le retour du « Roy ».**

On ne plaisante pas chez les royalistes. A propos du prétendu voyage à Paris du duc d'Orléans, on veut bien nous apprendre comment on s'y prendra pour installer le prétendant sur le trône relevé.

On s'emparera de la salle des dépêches du ministère de l'intérieur et puis on télégraphiera au prince :

— Venez-vous asseoir, monseigneur.

Et voilà. Le conte n'est pas long ; mais peut-être, dans sa brièveté, charmera-t-il quelques nourrices naïves, qui le répéteront à leurs bébés.

**Le petit rat.**

Naguère encore, la petite danseuse d'opéra avait sa maman, qui ne la quittait guère et qu'elle louait d'ailleurs parfois à la semaine ou au mois.

Le syndical tend à supprimer la profession de maman de danseuse. Paraît, et l'on peut dire, remplace Mme Cardinal.

Les vieux messieurs qui aiment le ballet et fréquentent les coulisses ne laissent pas d'être un peu inquiets. A preuve, le mot de l'un d'eux à leurs les enseignés les plus acharnés de cette même idée républicaine et des idées secondaires qui en découlent. Et en quel moment ? Au moment même où le clergé et ses partisans veulent replacer notre pays sous le joug du Saint-Siège ! Il est impossible que les égarés trouvent une majorité dans le pays.

D' RUSSALEN,
vice-président du Conseil général de l'Ardèche.

La représentation proportionnelle est un véritable pari-sports contre la démocratie et notre chère République.

J'espère que les vrais démocrates, ceux qui aiment leur patrie, sauront éviter le traquenard qui leur est si habilement tendu ; ils sauront faire justice de cette alliance malsaine, véritable association du loup et de l'agneau.

TERRASSE,
conseiller général de la Côte-d'Or, maire.

Je ne suis point partisan de la représentation proportionnelle dont les réactionnaires et utopistes veulent faire un bélier pour renverser la République que j'ai toujours aimée et ardemment servie.

A. NOUAY,
conseiller général de la Dordogne.

C'est donc un devoir pour le parti républicain radical, tout entier, de rejeter la proportionnelle qui ferait courir de sérieux dangers à la République et retarderait sûrement la réalisation du programme du parti.

P. ROBIN,
conseiller général de l'Aisne.

Tel fut à combattre, aux dernières élections municipales, une tentative de R. P., [illegible] heureuse des partis les plus opposés, [illegible] fort heureusement, à [illegible] au bon sens de la population.

Ainsi formulé les vœux les plus [illegible] le triomphe des antiproportionnalistes [illegible] trange coalition (j'allais dire l'arlequinade) qui a entrepris de détruire le clef de voûte de la République, le suffrage universel.

D' LANCEL,
conseiller général de l'Isère, maire.

Comment de braves et purs républicains [illegible] pu se contaminer qu'ils soutiennent une cause de haute justice en détendant cette illusoire réforme : la représentation proportionnelle ?

Le lire est appréciable, mais, son application est, le seule chance, pour les réactionnaires, de voir disparaître la majorité républicaine.

Les aider dans leurs espérances et dans leurs dangereux projets, c'est commettre une lourde faute.

Il est de notre devoir de réveiller les égarés ébloui par les feux des illusions.

Je félicite les amis qui se chargent de ce devoir et je leur souhaite bonne et légitime réussite.

BOUTHILLIER,
conseiller général de l'Oise.

Nous pourrions multiplier les citations. Il y a, on peut le dire, un mouvement général dans tous les conseils départementaux contre la R. P. C'est la preuve la plus certaine que le pays ne se laissera pas duper.

## PAR SERVICE SPÉCIAL

# NOS INFORMATIONS

## LA R.P.

### Les Conseils Généraux SONT NETTEMENT HOSTILES

**Les protestations des républicains. Un véritable referendum. Une campagne sévèrement jugée. Les conseils généraux ne sont pas dupes.**

Nous lisons dans la *Lanterne* :

A l'occasion de la mobilisation républicaine du 20 décembre 1909, c'est un véritable referendum qui avait été organisé auprès des Conseils généraux de France, par le Groupe parlementaire de défense républicaine contre la proportionnelle.

A cet appel, lancé uniquement aux conseillers généraux républicains du pays, à l'exclusion de la Corse, trop éloignée pour être touchée à temps, près de 500 adhésions morales répondirent.

L'enseignement qui se dégage de cette consultation s'une puissante valeur. Il montre que la majorité républicaine des conseillers généraux repousse énergiquement la R. P., et de quelle manière celle-ci est vue et appréciée dans les départements.

En cette circonstance, comme dans d'autres restées à jamais mémorables, les conseillers généraux, demeurés plus coudo à coude avec le pays, expression bien directe de ses sentiments immédiats, ont opposé la barrière du bon sens à l'affolement de certaines leaders de la politique, dupes d'idées dangereuses éclosses dans les cerveaux des théoriciens.

Parmi les nombreuses réponses parvenues au Groupe de défense républicaine contre la proportionnelle, les unes sont en faveur du scrutin de liste pur et simple, les autres pour le scrutin uninominal, d'arrondissement, auquel quelques conseillers demandent des modifications : péréquation des circonscriptions, réduction du nombre de députés, etc.

### Unanimité contre la R. P.

Mais il y a unanimité pour juger sévèrement la R. P., flétrie comme une arme dangereuse dirigée contre la République.

Fait curieux à signaler : c'est précisément dans les départements où l'idée républicaine a le plus à lutter contre la réaction que les conseillers repoussent le plus énergiquement la R. P. A citer : l'Ile-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et la Manche.

Des départements tout entiers font bloc contre la R. P. : la Charente-Inférieure, avec 16 conseillers généraux ; Saône-et-Loire, avec 15 ; la Haute-Garonne, avec 12 ; le Gers, pays de M. Lassies, avec 8 ; la Haute-Loire, dont le Conseil général a repoussé la R. P. en session, ainsi que le Tarn lui-même, pays de M. Jaurès.

Enfin, l'Yonne, ancien fief de M. Flandin, repousse par 9 voix de conseillers généraux, un système dont son ancien représentant fut le père.

Il n'est pas jusqu'à certains départements comme la Sarthe, la Seine-Inférieure, la Somme, l'Aisne, etc., dont les représentants bien que gagnés à la cause de la R. P., semblent ne pas être tout à fait l'expression unanime de leurs mandants.

Un grand nombre de conseillers généraux ont tenu à accompagner leur adhésion morale d'une lettre expliquant la situation électorale de leur canton, à l'égard de la R. P. Nous nous excusons de ne pouvoir publier toutes ces lettres intéressantes à plus d'un titre. Au hasard, citons quelques extraits :

Dans un pays comme le nôtre, où la forme du gouvernement est, à chaque élection, mise en jeu, la proportionnelle est une duperie. Je comprends difficilement les républicains qui, se trouvant en présence d'un et touchant accord entre réactionnaires et unifiés, continuent, quand même, à soutenir cette pantoufle.

D' LAURENT,
conseiller général à Périgueux.

Grâce au principe en vigueur, au système majoritaire, les républicains ont fait triompher l'idée républicaine avec toutes ses conséquences sociales et philosophiques et les voilà maintenant qui demandent et veulent obtenir comme solidaires leurs les ennemis les plus acharnés de cette même idée républicaine et des idées secondaires qui en découlent. Et en quel moment ? Au moment même où le clergé et ses partisans veulent replacer notre pays sous le joug du Saint-Siège ! Il est impossible que les égarés trouvent une majorité dans le pays.

D' RUSSALEN,
vice-président du Conseil général de l'Ardèche.

La représentation proportionnelle est un véritable pari-sports contre la démocratie et notre chère République.

J'espère que les vrais démocrates, ceux qui aiment leur patrie, sauront éviter le traquenard qui leur est si habilement tendu ; ils sauront faire justice de cette alliance malsaine, véritable association du loup et de l'agneau.

TERRASSE,
conseiller général de la Côte-d'Or, maire.

Je ne suis point partisan de la représentation proportionnelle dont les réactionnaires et utopistes veulent faire un bélier pour renverser la République que j'ai toujours aimée et ardemment servie.

A. NOUAY,
conseiller général de la Dordogne.

C'est donc un devoir pour le parti républicain radical, tout entier, de rejeter la proportionnelle qui ferait courir de sérieux dangers à la République et retarderait sûrement la réalisation du programme du parti.

P. ROBIN,
conseiller général de l'Aisne.

Tel fut à combattre, aux dernières élections municipales, une tentative de R. P., [illegible] heureuse des partis les plus opposés, [illegible] fort heureusement, à [illegible] au bon sens de la population.

Ainsi formulé les vœux les plus [illegible] le triomphe des antiproportionnalistes [illegible] trange coalition (j'allais dire l'arlequinade) qui a entrepris de détruire le clef de voûte de la République, le suffrage universel.

D' LANCEL,
conseiller général de l'Isère, maire.

## Les danseurs de l'Opéra

L'accord s'est établi entre les directeurs de l'Opéra et les délégués du syndicat des artistes chorégraphes. MM. Messager et Broussan ont accepté un relèvement des salaires de début à peu près conforme aux désirs exprimés par les délégués.

Les danseurs coryphées [illegible] actuels à 2.200 fr., alors qu'ils étaient payés que 1.900 fr., et ceux du corps de ballet, qui seront à 900 fr. au lieu de 1.500 à 1.600 fr. Pour les danseuses, les [illegible] sont [illegible] : coryphées, 2.200 fr. au lieu de 1.800 à 1.700 fr. ; premier sujet, [illegible] fr. au lieu de 2000 à 1.800 fr., deuxième quadrille, [illegible] fr. au lieu de 900 à 1.200 fr.

Le syndicat aura désormais représenté dans les commissions d'examens, de classement et de discipline, commissions dont la réorganisation a été décidée.

Les délégués ont toutefois reconnu que cette réorganisation devait se faire en tenant compte de ce principe que l'autorité doit rester à ceux qui ont les responsabilités.

## La grève de Graulhet

La suspension des charretiers de Graulhet a décidé de ne plus faire aucun transport pour les usines dont le personnel est en grève.

Le comité de grève prépare l'envoi des enfants sur Albi, Carmaux, Castres, Montauban et Toulouse.

## La distillerie Jules Pernod BRULE PRÈS D'AVIGNON

### Un pompier tué

A Montfavet, hameau situé à six kilomètres d'Avignon, un incendie a détruit, samedi soir, une partie de la distillerie d'absinthe Jules Pernod.

Les dommages matériels sont très importants.

Un sapeur-pompier, le caporal Vignet, marié, père de trois jeunes enfants, originaire des Pyrénées-Orientales, a trouvé accidentellement la mort dans ce sinistre. Une toiture sur laquelle il se trouvait s'est effondrée sous lui ; il est tombé dans un grand réservoir plein d'eau et s'est noyé malgré les efforts faits pour le sauver.

## Collision de trains à Jouy

Un tamponnement s'est produit à Jouy, entre deux trains de marchandises.

Les dégâts matériels sont importants, mais, heureusement, il n'y a eu aucun accident de personne.

Par suite de cet accident, le mouvement des trains a été marqué par d'importants retards. La ligne n'a pu être débloquée que dans la soirée et le service normal a repris immédiatement.

Une enquête a été ouverte par le Contrôle de l'Ouest-Etat, afin de déterminer les causes exactes de cet accident ainsi que les responsabilités.

## Les accidents d'automobile

### Un piéton blessé

M. Christophe Daly, qui conduisait une automobile dans laquelle avaient pris place M. et Mme Hindé, à Cagnes, dans l'arrondissement de Grasse, a culbuté au passage M. Félix Vial, distillateur, dont la mort a été instantanée.

Le chauffeur a été mis en état d'arrestation.

## Les Étudiants de Paris vont-ils recommencer à manifester ?

### AU QUARTIER LATIN

C'est aujourd'hui lundi que la Faculté de droit de Paris, qui avait été fermée le 10 décembre dernier, à la suite des manifestations des étudiants, rouvrira ses portes. Les désordres vont-ils recommencer ?

Des mesures ont été prises, semble-t-il, pour en éviter le retour. Il leur [illegible] les étudiants, à part de jeunes [illegible] poussée par les politiciens, [illegible] compte qu'ils ont pris à partie [illegible] à cet [illegible] étudiants.